

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 601 pris en conseil d'administration portant affectation d'un terrain au service de santé (hôpital indigène)

n° 601

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 juin 1938

Numéro JO
n° 499 du 30/06/1938

Date du numéro
30 juin 1938

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 5 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé: Vu la demande de M. le médecin chef du Service de santé: Sur l'avis du receveur des domaines et du chef de Service des travaux publics: Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 13 juin 1938,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une parcelle de terrain du domaine privé de l'Etat français, d'une superficie de 18.500 mètres carrés, sise à Boulaos, telle au surplus quelle est déterminée au plan annexé au présent arrêté, est affectée au Service de santé pour la construction d'un hôpital indigène. Art. 2. — Dans les huit jours de la date du présent arrêté, le receveur des domaines fera remise, après bornage, du terrain susvisé à M. le médecin-chef, en présence du chef du Service des travaux publics. Art. 3. De ces opérations il sera dressé procès verbal, lequel comportera notamment évaluation de la valeur du terrain affecté et détermination de ses limites. Art. 4. Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

DESCHAMPS.